

Cabinet du Maire

☎ 01.30.69.17.70

📠 01.30.69.17.71

Le 7 avril 2017

Collectif des Associations Musulmanes
de Saint Quentin en Yvelines et de ses
environs

Monsieur Mourad DALI

Président

« mouraddali@hotmail.fr »

« collectif.cam78@yahoo.fr »

Affaire suivie par Rogatien BOUCHEREAU, Directeur de Cabinet

N/Réf. : GM/PB/2017-410

Objet : Abattoir temporaire pour la Fête de l'Aïd El Kebir

Monsieur le Président,

Je fais suite à mon courrier du 29 novembre 2016 concernant l'implantation de l'abattoir mobile mis à disposition pour la Fête de l'Aïd El Kebir et à la réunion en Préfecture du 9 février dernier à ce sujet.

Je souhaite tout d'abord vous préciser que, contrairement à ce qui a été dit ici ou là, il n'y a pas eu de « vote » des maires des douze communes de Saint Quentin en Yvelines sur la suppression ou non de l'abattoir provisoire pour la Fête de l'Aïd El Kebir. Il s'agit d'une décision prise par l'exécutif de la Communauté d'Agglomération.

Par ailleurs, je vous confirme avoir, le 21 novembre 2016, fait deux propositions alternatives de terrain à la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines :

- Le terrain inoccupé et abandonné dans le bois de Trappes. Accessible par la RD58, situé sur la commune d'Elancourt au plan géographique, il se trouve à la jonction de quatre villes (Elancourt, Trappes-en-Yvelines, La Verrière et le Mesnil Saint Denis), loin de toutes habitations. Ce lieu est la propriété de l'Office National des Forêts.
- Un autre terrain, situé à la limite de Montigny le Bretonneux et de Trappes-en-Yvelines, derrière la Météo et le long des voies ferrées. Ce lieu est propriété de la Communauté d'Agglomération.

Ces deux propositions n'ont pas été prises en compte par la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines.

.../...

Plus proche de vous au quotidien !

Aussi, et afin de ne pas compromettre l'implantation de l'abattoir mobile pour l'Aïd El Kebir, j'ai proposé, le 29 novembre 2016, qu'il reste implanté pour l'année 2017 sur le terrain actuel, dans la Zone d'activités des Bruyères, sur la commune de Trappes-en-Yvelines ; ce terrain étant propriété de la Communauté d'Agglomération.

Je vous renouvelle donc, si besoin en est, ma position quant au maintien d'un abattoir contrôlé, position que j'ai renouvelée à Monsieur le Préfet des Yvelines dans un courrier du 27 mars dernier.

En revanche, je partage le point de vue qu'il n'appartient pas à la seule Communauté d'Agglomération d'en assumer la charge financière.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement



Le Maire,

Guy MALANDAIN